

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024**  
~~~~~

FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA RÉALISATION DE STATIONNEMENTS VÉLOS
COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DÉSERT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCÉ à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L. 5214-16 V disposant qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés »;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;

VU ensemble, la délibération n°1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2016-2025 et la délibération n°2510 du 22 mars 2021 relative à son actualisation pour la période 2021-2027 ;

VU la délibération n°3341 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant adoption d'un règlement d'intervention relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour la réalisation de stationnements vélos ;

VU la demande de fonds de concours en date du 25 septembre 2024 formulée par la commune de Saint Guilhem le Désert ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « service de la vie quotidienne » sur cette demande ;

CONSIDERANT l'objectif stratégique du projet de territoire vallée 3D consistant à « Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel »,

CONSIDERANT que parmi ses actions, la communauté de communes a souhaité mettre en place le présent dispositif d'aide afin d'améliorer le service aux usagers du vélo et encourager sa pratique,

CONSIDERANT que la commune de Saint Guilhem le Désert sollicite l'aide de la CCVH dans le cadre du fonds de concours destiné à l'équipement en stationnements vélos,

CONSIDERANT que ce projet vise à installer quatre arceaux et trois ranges vélos de six places (soit 18 places) sur trois sites situés à proximité de pôles générateurs de déplacements : commerces, services, équipements publics, arrêt de bus, ainsi qu'un fort enjeu touristique et de sports et loisirs,

CONSIDERANT que le matériel choisi d'appui-vélo est conforme aux prescriptions du règlement,
CONSIDERANT que les arceaux sont installés sur le domaine public communal et sont accessibles au grand public de façon satisfaisante,
CONSIDERANT que le montant total HT du projet est de 4 908.59€ et que la commune sollicite une aide de 40.7% soit 2 000€, éligible au regard du règlement du fonds de concours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable à l'attribution, sur présentation de facture(s) acquittée(s), d'un fonds de concours à la commune de Saint Guilhem le Désert d'un montant de 2000€ en vue d'installer 4 arceaux et 3 ranges vélos sur des emplacements stratégiques de son territoire,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3653

Publication le 19/11/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/11/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19364-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



Monsieur Robert SIEGEL
Maire de la Commune

Saint-Guilhem-le-Désert, le 09/09/2024

**Monsieur le Président
Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Zae Camalcé
34150 GIGNAC**

Ref : 120 sr 2024

Objet : Demande fond de concours- stationnement vélos

Monsieur le Président,
Cher Jean-François,

La commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT souhaite acheter et implanter des zones de stationnements vélos.

Nous sollicitons à cet effet le soutien de la communauté de communes pour ce projet. Je joins à cette demande la délibération du conseil municipal, le projet d'implantations ainsi qu'un devis

En espérant recevoir un soutien financier de la Communauté de Communes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Cher Jean-François, à l'assurance de ma plus haute considération.

Robert SIEGEL,
Maire de Saint-Guilhem-le-Désert



République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 11/09/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Septembre 2024

N° 48-2024**Membres en exercice : 9****Présents : 7****Absents : 1****Représentés : 1****Pour : 8****Contre : 0****Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le dix-neuf septembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC,
VEDEL P, STEHLE C

Absent excusé : KROGSDAHL A. procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Demande de subvention à la communauté de communes dans le cadre du fonds de
concours stationnement vélos**

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Dans le cadre du Schéma directeur cyclable de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
afin d'augmenter l'équipement en stationnement vélos sur tout le territoire de la vallée de
l'Hérault, un fonds de concours a été créé.

Au vu du nombre grandissant de visiteurs et de travailleurs se rendant sur notre commune à vélos,
il est devenu primordial d'installer des équipements prévus pour le stationnement des vélos.

Le Conseil Municipal de Saint-Guilhem-le-Désert a étudié les différents emplacements potentiels
d'implantations de racks de stationnement de vélos, en concertation avec le service « Mobilité » de
la CCVH.

Dans un souci de facilité d'accès et de sécurité différents emplacements ont été retenus et selon
leurs configurations différents modèles seront donc choisis.

Selon le devis réalisé, le montant de l'opération s'élève à 4 908.59 € ht.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 4 908.59 € ht.

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes vallée de
l'Hérault de l'ordre de 50 % du montant global du projet (subvention plafonnée à 2000 €) dans le
cadre du fonds de concours stationnement vélos.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**

Le / La secrétaire de séance,



Implantations de stationnements Vélos

A Saint-Guilhem-le-Désert

-O-O-O-

Le Conseil Municipal de Saint-Guilhem-le-Désert a étudié les différents emplacements potentiels d'implantations de racks de stationnement de vélos, en concertation avec le service « Mobilité » de la CCVH que nous remercions pour ses conseils et sa disponibilité.

Les sites d'implantation potentiels

Dans la configuration très contrainte du village, ces sites ne sont pas très nombreux.

A savoir :

- Gare routière
- Bas rue du Fond du Portal –Place du Portal
- Sous maison Cazes, sur les 3 "marches"
- Parvis Mairie
- Premières places PMR du Parking du Pré des Pères
- Places entre boulodrome et portail Fonzes (parking Pré des Pères)
- 2 places stationnement avant espace résident Croix de Jean

Les emplacements écartés

Les emplacements suivants ont été éliminés (dans le cadre de cette première implantation) :

- Gare routière – Angle de la zone de tri : éliminé car dangereux en terme de mixité de circulation avec les bus
- Bas de la rue du Portal : possibilité intéressante, mais non-retenue pour le moment car incitant les vélos à remonter dans la rue piétonne
- Angle Maison Flandre – Place de la Liberté, sur 2 places de stationnement, éliminé pour éviter d'inciter les vélos à venir sur la place
- Parking Pré de Pères dans la seconde partie, sur 2 places stationnement avant l'espace de stationnement « résident » de la « Croix de Jean » et sur le béton désactivé entre boulodrome et portail Fonzes. Non-retenue pour le moment, car trop éloignée du centre du village.

Les emplacements retenus

Dans un souci d'ergonomie par rapport aux réflexes et aux attentes des cyclistes (facilité d'accès, sécurité...), les points suivants ont été retenus :

1 - « Etagères » au début de la montée du Grand chemin du Val de Gellone.
Sous la maison « Cazes » (3 arceaux – 6 vélos).
Emplacement d'arrivée sur le village, bien visible et protégé par les caméras de vidéo-surveillance.

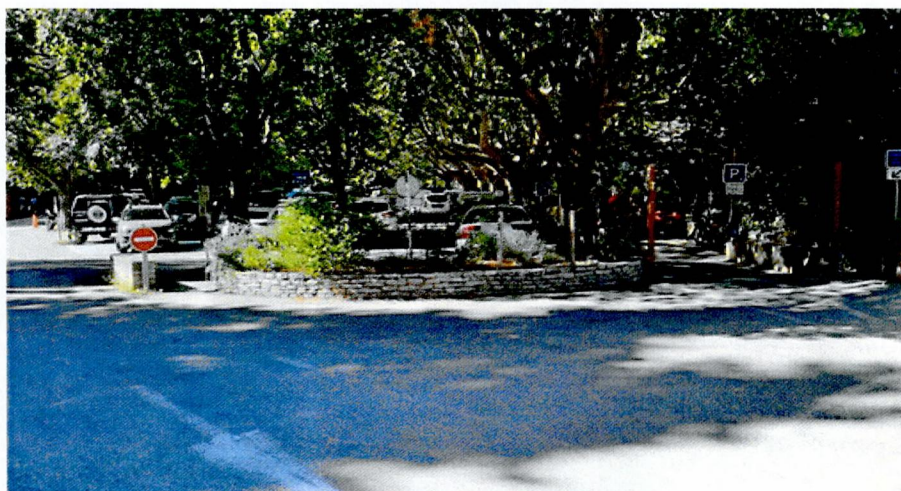
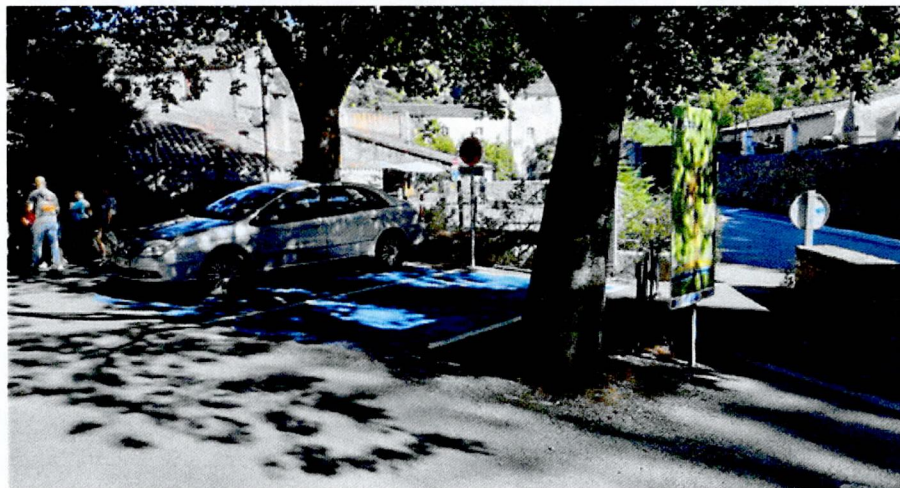


2 - Parvis de la Mairie
(1 arceau – 2 vélos),

En lien avec la fréquentation de la Mairie, la Poste et la Bibliothèque.



3 - Premières places à l'entrée du Parking du Pré des pères –derrière la jardinière - (2 « ressorts ») – 12 vélos), idéalement situées à l'arrivée sur le centre du village, mais dissuasive vis-à-vis de la circulation en vélo sur la Place de la Liberté. Cet emplacement comporte le déplacement des 2 premières places PMR du Parking du Pré des Pères vers l'espace en béton désactivé au terrain de pétanque, au départ de l'allée vers la passerelle, accessible aux PMR.



Repositionnement des 2 places de stationnement PMR supprimées.



Proposition du matériel choisi

- Pour l'entrée du parking du Pré des Pères :

Range vélo SPYRA
L=2380mm en acier
6places

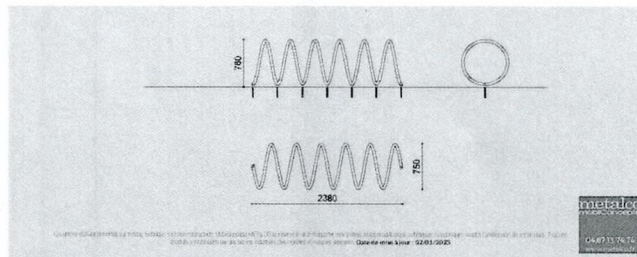


Le range-vélo SPYRA est constitué d'un tube de diam. 40 mm centré en spirale et repose sur des cônes en acier tourné et soudé au tube. L'intérieur de ces cônes est fileté permettant la fixation au sol. L'ensemble comporte 6 spirales ; il est traité par un prime de zinc et thermolaqué. Dimensions : 2380x750 mm x Ht 780 mm.

Colors au choix suivant le nuancier de METALCO

SPYRA

Designer :	Alfredo Tassia
Dimensions et poids :	2380x750mm H 780mm 25 kg
Matériaux :	Acier thermolaqué ou acier inox
Fixation :	A souder avec tiges filetées



- Pour les « étagères » en bas du Grand Chemin du Val de Gellone et le parvis de la Mairie,

4 arceaux – 8 vélos
Respectivement 3 et 1 arceaux

Appui vélo CIRCLE en acier-sur
platine
313,00€ pièce HT

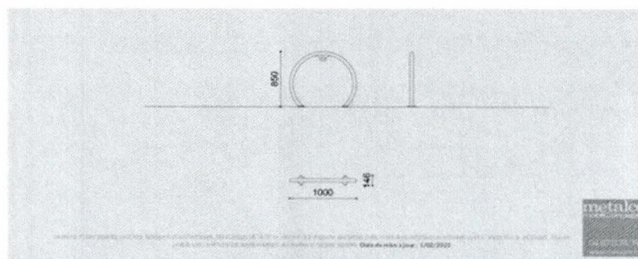


L'appui vélos CIRCLE est constitué d'un tube d'acier centré de diam. 50x2 mm, rayon 475 mm. Une pièce d'acier, découpée au laser, pourvue d'un perçage, est soudée au sommet du tube contre sur la partie inférieure. Il permet d'y fixer un logo ou d'accrocher le cadre du cycle au moyen d'un anneau. L'appui-vélo est doté de 2 platines de base d'ép. 6 mm de forme elliptique permettant la fixation au sol.

Colors au choix suivant le nuancier de METALCO

CIRCLE

Designer :	Metalco Design
Dimensions et poids :	1000x146mm H 850mm 7 kg
Matériaux :	Acier thermolaqué ou acier inox
Fixation :	A cheville
Option :	Electroplissage de l'inox Photogramme ou logo (sur étude)



Budget

- 4 Appuis vélos CIRCLE en acier sur platine 313.00€ pièce HT
Soit 1 252.00 € ht

- 3 Ranges vélos SPYRA avec socle 1 119 € pièce HT
Soit 3 357.00 € ht

Couleur à définir : Teintes mats et structurées : selon nuancier METALCO joint

- Transport 299.59 €

Soit un Total ht de **4 908.59 €**

Total ttc de **5 890.31 €**

Plan de Financement :

CCVH : 2 000.00 €

Mairie : 2 908.59 € (60 %)

Attestation de non commencement des travaux :

Je soussigné Robert SIEGEL, Maire de Saint Guilhem le Désert

CERTIFIE que l'achat et la pose des ranges vélos n'ont pas débuté ce jour.

Fait à SAINT GUILHEM LE DESERT, le 23/09/2024



SAS au capital de : 1 000 000,00 €
Adresse : Domaine de la Poste Royale
 37 chemin de Mujolan
 34690 Fabrègues
 France

SIRET : 40979186000037
APE : 3109B
N° TVA : FR17409791860

Téléphone : 04 67 13 74 74
Fax : 04 67 13 74 64
Email : contact@agora-mu.fr

Offre de prix N° OV21270

Date du devis: 17-09-2024

Adresse :
 MAIRIE DE SAINT GUILHEM LE DESERT
 Ancien Chemin de Ganges

34150 Saint-Guilhem-le-Désert
 France

A l'attention de: MAIRIE DE SAINT GUILHEM LE DESERT

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Elles sont consultables sur notre site Internet www.metalco.fr. Toute dérogation aux conditions de règlement indiquée ci dessus rendra votre offre caduque, les conditions de règlement sont une des composantes de notre offre.
 Tous nos devis sont exceptionnellement valides 7 jours uniquement. Le délai de livraison indiqué s'entend pour une commande dans les sept jours de notre offre, les délais peuvent varier selon notre planning de fabrication et les éventuelles périodes de congés.

Interlocuteur: Paola Mezzarobba
Référence client: SAI297
Votre projet: SAINT GUILHEM LE DESERT (34) Range vélos

Autre référence:

Coordonnées client

Désignation	Qt	P.U. HT	Montant HT
Appui vélo CIRCLE en acier - sur platine [0030804]	4.00 Unité(s)	313.00	1 252.00 €
Range vélos SPYRA CL en acier - socle en PDM granit [0031164]	3.00 Unité(s)	1 119.00	3 357.00 €
TRANSPORT ZONE 1	1.00 Unité(s)	299.59	299.59 €
TVA	Montant	Total HT	4 908.59 €
TVA collectée (vente) 20,0%	981.72 €	Taxes	981.72 €
		Total	5 890.31 €

Informations complémentaires:

Teintes mats et structurées : selon nuancier METALCO joint
 Teintes sablées : +3% selon nuancier METALCO joint
 Teintes lisses et brillantes : +10% selon nuancier METALCO joint
 Teintes hors nuancier METALCO : forfait 480 € HT
 Teintes brillantes hors nuancier METALCO : +10% + 480 € HT
 Autres teintes : sur étude

Délai : environ 8 à 10 semaines (hors congés)

Transport : voir grille de tarif jointe

Conditions de règlement : par virement à 60 jours sous réserve d'acceptation de notre organisme d'assurance



Saint-Guilhem-le-Désert 30/09/2024

**Monsieur Robert SIEGEL,
Maire de Saint-Guilhem-le-Désert**

DEMANDE FONDS DE CONCOURS CCVH STATIONNEMENT VELOS - AIDE A LA MOBILITE

1- Attestation de non commencement de travaux :

Je soussigné, Robert SIEGEL, Maire de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT
Atteste que l'achat de mobiliers de stationnement vélos n'a pas débuté ce jour ni son installation.

2- Planning prévisionnel :

Achat du mobilier : janvier 2025 (dès attribution de la subvention)
Pose du mobilier : janvier 2025

Ce en quoi le présent certificat a été délivré,

Robert SIEGEL

Maire de Saint-Guilhem-le-désert

Grand Chemin Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Tel 04 67 57 70 17

Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr